

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 3

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les débuts du nouveau chef du Département militaire fédéral. — La crise du Service de la cavalerie. — Le budget militaire pour 1920. — Les adversaires militaires de la Société des nations. — Le cinquantenaire d'instruction du colonel-commandant de corps P. Isler. — † Le colonel Charles Dapples.

Les sujets utiles à méditer ne font pas défaut ce mois-ci. Ils sont même en trop grand nombre pour tenir dans le cadre d'une seule chronique. Il restera de quoi faire une suite au prochain numéro, comme l'exige tout bon feuilleton.

L'armée a retenu assez vivement l'attention des Chambres fédérales. M. le conseiller fédéral Scheurer y a fait ses débuts, comme chef du Département militaire, à l'occasion de l'interpellation sur le service de la cavalerie, et à l'occasion du budget pour 1920. Débuts dont l'armée ne peut que se féliciter. On a eu l'impression que M. Scheurer était une volonté. Tant mieux. C'est ce qui manquait à la tête de l'armée. Aussi longtemps que cette volonté restera éclairée, c'est-à-dire ne tombera pas dans l'entêtement, ce grand écueil du pouvoir, on aura des chances de voir l'administration supérieure s'écartier de l'ornière dans laquelle son char s'embourbait.

D'aucuns ont manifesté quelque étonnement de la sévérité montrée par le nouveau conseiller fédéral dans l'affaire du chef de l'arme de la cavalerie. Ce que l'on doit regretter, ce n'est pas cette sévérité, me semble-t-il, c'est plutôt qu'elle ait dû se déployer avec tant d'éclat, et qu'une interpellation parlementaire ait été nécessaire pour ramener l'ordre où le désordre régnait. Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* savent depuis quand elle s'est permise d'attirer l'attention du pouvoir sur l'obligation où il était d'intervenir énergiquement dans le service de la cavalerie, et peut-être ailleurs, sur l'oubli où il était de ses devoirs, et que la réforme qui vient enfin d'être opérée devenait indispensable dans l'intérêt d'une arme qui s'en allait sombrer. Ils savent à combien de fois elle s'y est reprise. Naturellement cela n'a servi de rien.

Si la sévérité légitime et utile qui vient de s'affirmer avait été la règle au Département militaire fédéral depuis dix ans, bien des crises regrettables auraient été épargnées à notre armée, et l'indis-

cipline qui trop souvent s'y est infiltrée par en haut n'aurait pas fait le mal que parfois elle a fait. Accueillons avec satisfaction l'aube d'une ère nouvelle.

Que l'honorabilité personnelle du colonel Vogel n'ait pas à souffrir de la décision à laquelle il a dû se soumettre, nous tenons à le constater. Mais il n'était pas à sa place. Il y a longtemps qu'on le savait et lui-même ne paraissait pas y contredire. Sauf erreur, pendant la guerre, il a demandé sa retraite. Le général, de qui elle dépendait, ne la lui a pas accordée, peut-être un peu parce qu'une courtoisie bienveillante dont ses actes s'inspirent plus volontiers que ses écrits, l'a dissuadé de l'accorder ; peut-être aussi parce que le colonel Vogel voisinait avec ces milieux où l'honneur de caste caractérise l'honneur de l'officier, conformément au code d'étudiants des corps des universités allemandes. Il est grand temps que ces mœurs soient définitivement extirpées des derniers et rares cercles de notre armée où elles se manifesteraient encore. A cet égard, le récent incident, que la victime elle-même aurait pu facilement s'éviter, aura plus d'efficacité que les plus longues objurgations.

En assumant ses fonctions, le nouveau chef du service de la cavalerie, non encore désigné à l'heure des présentes lignes, trouvera une abondante matière à utile travail, ne fût-ce qu'en stimulant ses sous-ordres à acquérir les connaissances indispensables qu'on n'a pas eu l'idée de leur inculquer pendant le conflit européen, entre autres la connaissance de l'emploi de leur arme résultant des conditions nouvelles de la guerre. Un officier de cavalerie qui ne saurait pas cela est dans l'impossibilité absolue d'instruire et de préparer sa troupe.

* * *

Le budget pour 1920 a fait ressortir les grandes difficultés auxquelles se heurtera la réorganisation de l'armée. Il a fait ressortir entre autres, combien le système fort intéressant et impeccable en théorie exposé par le colonel Sarasin dans la livraison de janvier, demandait à être amendé pour trouver une réalisation pratique. Heureusement que notre camarade est un tacticien avisé. Il a eu soin de nous préverir qu'il se bornait à jeter une idée dans la discussion, et que quant à l'application, spécialement dans le cadre financier, il réservait la connaissance des chiffres pour en déterminer la possibilité. Le budget apporte cette connaissance et, simultanément, la preuve de l'impossibilité d'exécuter la formule proposée, au moins dans les circonstances économiques actuelles.

Inutile, nous a dit le colonel Sarasin, de dépasser une quarantaine de millions. Avec cette dépense, a-t-il ajouté, nous pouvons conserver le service général et obligatoire et constituer une petite armée bien instruite, à la seule condition de supprimer quatre de nos huit cours de répétition de treize jours.

Que répond le budget de 1920 : Il supprime, en fait, le service général et le remplace par celui du contingent budgétaire. En déployant une extrême sévérité, les commissions sanitaires avaient ramené le recrutement à un effectif de 25000 jeunes gens. C'est trop, a fait savoir le ministre des finances ; mettez vos bésicles et trouvez des tares à 6000 de ces recrues saines et vigoureuses ; je n'en puis supporter plus de 19000. Puis, on n'a pas supprimé quatre cours de répétition seulement, mais sept sur les huit. Une seule classe d'âge est convoquée. Et le budget s'élève à 52 millions de francs.

Trouvera-t-on, même en grattant à l'extrême les dépenses d'administration non indispensables à la constitution de l'armée, la réduction de 12 millions qu'il faudrait opérer pour réaliser la formule ? On voit clairement que non. Ce ne serait d'ailleurs pas assez, puisque malgré ces 12 millions de trop, on n'obtient ni le maintien du service général ni l'armée suffisamment instruite. Donc la formule doit être revisée, comme le colonel Sarasin avait admis qu'elle le fût si les circonstances de faits, par lui réservées, en démontraient l'obligation.

* * *

C'est dans ces conditions que les adversaires de la Société des Nations font campagne pour compliquer encore nos difficultés militaires et compromettre une réorganisation de l'armée rendue plus impérieuse par l'attitude que nous avons déclaré vouloir observer dans la politique européenne. Nous promettons à tout le monde, Etats de la Société des Nations et Etats qui pourraient lui devenir hostiles, que nous voulons nous mettre en mesure de défendre notre territoire, et sa neutralité d'ores et déjà proclamée, par nos seules ressources. Nous assumons ainsi une rude et lourde tâche. Le moins que nous devions faire pour en atténuer la lourdeur et les responsabilités vis-à-vis de nous-mêmes, est de favoriser dans la mesure de nos faibles moyens une organisation internationale européenne qui limite autant que possible les risques auxquels nous nous exposons. Les officiers qui furent à la tête de notre ancien état-major sont d'un avis contraire ; ils ne songent qu'à rendre plus mal aisée l'exécution de nos devoirs, plus difficile la solution du

problème, et plus graves les situations éventuelles auxquelles nous aurions à parer.

Que les chefs socialistes extrémistes, qui ne rêvent que plaies et bosses et comptent sur la guerre pour établir sur la misère générale la dictature dont ils seraient les privilégiés, adoptent une pareille attitude, leur but personnel l'explique. Mais que les Wille, les Sprecher, les Brugger, et d'autres de même appartenance fassent chorus, et qu'ils ne se rendent pas compte de la déconsidération méritée à laquelle ils s'exposent, voilà qui confond le bon sens.

On peut légitimement croire que leur échec est certain. Ils représentent une époque que la dernière guerre a reléguée dans le passé. On ne peut que regretter qu'ayant terminé leur carrière qui a connu des jours utiles pour notre armée, ils la couronnent si malheureusement.

* * *

Les journaux ont signalé, le 15 mars, le cinquantenaire de l'entrée du colonel-commandant de corps P. Isler au service d'instruction de l'infanterie. Le cas méritait en effet d'être retenu, moins encore à cause de sa rareté qu'en raison de la personnalité du jubiléaire qu'entourent la considération générale et des sympathies fidèles. Dans la Suisse romande, entre autres, le colonel P. Isler ne compte guère que des amis, amis respectueux, reconnaissants des grands services qu'il a rendus non seulement à l'arme dont il est le chef depuis douze années, mais à l'armée entière.

Belle carrière que la sienne, d'une parfaite unité, et tout à fait exceptionnelle, chevauchant sur trois périodes de notre organisation militaire : celle des contingents cantonaux d'avant 1874 ; celle qui créa l'armée fédérale proprement dite en 1875 ; et celle de la loi de 1907 qui nous régit actuellement et dont le déclin commence.

La première période vit le jeune officier gagner ses grades subalternes. Deuxième sous-lieutenant en 1868, l'organisation de 1874 le trouve capitaine depuis quelques mois et instructeur fédéral des carabiniers depuis quatre ans déjà, 15 mars 1870. Il avait alors 23 ans. De ce jour, son activité d'instructeur et d'éducateur de nos troupes n'a plus cessé.

Les carabiniers étaient à cette époque la seule troupe d'infanterie dont l'instruction relevait du pouvoir fédéral. C'était la seule de cette arme aussi où l'occasion était donnée aux instructeurs de se familiariser avec les éléments des divers cantons. Welches et Suisses allemands y nouaient des relations d'amitié plus fréquentes sous les encouragements de l'esprit de corps. Le capitaine thur-

govien Isler en eut le bénéfice. Un moraliste n'a-t-il pas écrit que pendant toute sa vie l'homme n'a de solide que les opinions de ses vingt-cinq ans !

L'entrée en vigueur du régime de 1874 fait de lui un instructeur de 1^{re} classe. Il fonctionnera en cette qualité jusqu'à sa nomination d'instructeur en chef, en 1896, ayant rempli entre temps les fonctions d'instructeur d'arrondissement de 1885 à 1892 à la 2^{me} division, et de 1892 à 1896 à la 1^{re} division.

Ce fut pour l'instruction de l'infanterie de la Suisse romande une période féconde. Une réforme sérieuse était nécessaire, mais exigeait autant de fermeté que de savoir. Je ne puis entrer dans le détail. Le cadre de cette chronique ne le permet pas. Peu à peu, des traditions formalistes et certaines habitudes de laisser-aller qui nuisaient grandement à la discipline autant qu'aux connaissances tactiques et techniques furent vaincues. On peut dire que notre infanterie actuelle date de là.

Dans le cadre des milices, le colonel Isler fut chef de l'état-major de la 5^{me} division, puis de la 2^{me}, — il était alors lieutenant-colonel, — de 1884 à 1887 ; breveté colonel du 27 janvier 1888, il fut chef d'état-major du 2^{me} corps d'armée de 1891 à 1896 ; promu colonel-divisionnaire, il commanda la 1^{re} division de 1901 à 1905 ; enfin, commandant de corps, il fut successivement à la tête du 4^{me} puis du 1^{er} corps d'armée jusqu'en 1912. Il passa à disposition à la fin de cette année-là.

Il a été donné à bien peu de nos officiers d'exercer sur de si nombreuses générations une influence plus utile et plus profonde.

* * *

La mort vient de terminer celle d'un fidèle ami de la *Revue militaire suisse*, le colonel Charles Dapples, décédé à Lausanne, dans sa 83^e année. Tout récemment encore, il nous adressait une communication qui fut publiée dans la livraison de novembre 1919 sur le « millième de l'artilleur » dont il avait été l'inventeur en 1864, et dont la guerre européenne vient de marquer l'ultime période d'application. Il nous l'avait adressée en nous priant de la garder pour le lendemain de sa mort ; « ce sera ma nécrologie », nous écrivait-il, et ce n'est que sur notre insistance qu'il consentit à une publication immédiate. Il était encore en parfait état de santé, et rien ne laissait prévoir que sa « nécrologie » précédait de si peu sa fin.

Le colonel Dapples a fait toute sa carrière militaire dans l'artillerie, enthousiaste de son arme à laquelle il a rendu les plus signalés

services. Il avait 45 ans lorsqu'il fut appelé comme professeur,— c'était en 1882,— à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne où il donna son enseignement jusqu'en 1907, lui consacrant alors tout son temps. Il en fut le directeur de 1894 à 1898.

Passionné des questions de balistique, il joignait à la théorie une continue pratique du tir à la carabine. Il fut un vétéran de nos stands, ne manquant pas un tir cantonal ou fédéral, ne laissant jamais son arme longtemps au ratelier. Dans toute la Suisse sa figure était parmi les plus connues du monde des tireurs.

Bien peu de ses camarades sont encore en vie. Il appartient à de plus jeunes de saluer son départ d'un respectueux hommage et de lui garder leur souvenir.

F. F.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

L'incorporation de la classe 1920. — La probabilité d'une nouvelle guerre. — Ses dangers. — Son caractère. — La place de Belfort en 1914-1915. — La valeur militaire des territoriaux. — L'abandon prématuré du Sundgau. — *Un récit succinct de la grande guerre*, par le général Canonge, et un autre récent (pas succinct), à l'usage de la jeunesse.

Un grand débat s'est ouvert devant le Parlement au sujet de l'incorporation de la classe 1920. Il s'agissait de déterminer à quelle date cette classe serait appelée sous les drapeaux, et combien de temps elle devrait y rester. Nous vivons sous le régime de la loi de 1913, qui a institué le service de trois ans. Or, tout le monde convient aujourd'hui que cette durée de trois ans est excessive. Nous n'avons pas besoin de garder aussi longtemps nos jeunes gens sous les armes ; par contre, nous avons un grand besoin de les laisser aux occupations civiles, les seules qui soient vraiment productrices.

L'occasion a donc paru bonne, à certains, de régler définitivement la question et de se prononcer sur les diverses propositions qui ont été émises : huit mois, ou douze, ou quinze, ou dix-huit, ou... tout ce qu'on voudra. On paraît incliner vers le terme d'un an, mais... pour plus tard : pour le plus tard possible. L'état-major général va jusqu'à redouter une expérience qui puisse amener à penser qu'une année soit jamais suffisante. Le Comité de guerre a même été réuni en une séance extraordinaire rien que pour écarter toute solution qui eût risqué de créer un précédent dont les partisans de la réduction du service pussent avoir la tentation de se prévaloir.

Les conseillers dont le ministre s'est entouré se sentent forts de l'appui qu'ils trouvent auprès du général de Castelnau, nommé président de la commission de l'armée à la Chambre. Ils travaillent de concert avec lui pour empêcher tout affaiblissement de l'instrument de guerre que possède la France.

Pour en arriver à cette fin, ils représentent la situation comme très grave. Ils nous montrent l'Allemagne assoiffée de revanche et nourrissant à notre égard des sentiments d'hostilité particulière. Ils en donnent pour preuve les excitations de la presse germanique, la mauvaise volonté mise par les vaincus à s'acquitter des obligations que leur impose le traité de paix, les artifices auxquels ils ont recours pour conserver des cadres instruits et des soldats aguerris, sous prétexte de former des corps de police en vue de réprimer de plus ou moins hypothétiques tentatives bolchévistes ou spartakistes qui menacent l'ordre public.

Et, sans doute, les Allemands ne sont pas contents. (D'ailleurs, ils n'ont pas de quoi l'être). Evidemment, ils ne demandent pas mieux que de se venger de l'humiliation de leur terrible défaite ; ils ne mettent aucun empressement à nous donner satisfaction ; ils tâchent d'éviter l'exécution loyale des clauses qui réduisent leur armée, cette armée dont ils étaient si fiers, dont ils étaient si légitimement fiers ; ils munissent leur police d'engins qui sont plus à leur place sur les champs de bataille que dans la guerre de rues. Donc, il y a des raisons pour se méfier.

Mais, disent certains, il faut aller au fond des choses et voir ce qu'il y a vraiment à redouter de la réunion éventuelle sur une frontière de toutes les forces de police, avec adjonction de tous les anciens soldats libérés, des réservistes, qui viendraient grossir le noyau ainsi constitué.

D'abord, cette concentration ne pourrait s'effectuer en un clin d'œil et sans qu'on en fût averti. Les transports ne sont déjà pas faciles sur les chemins de fer allemands ; or, il y aurait de longs trajets à parcourir pour certains éléments, en raison de la dispersion sur tout le territoire de ces forces de police. Leurs mouvements ne sauraient passer inaperçus. Mais surtout on ne doit pas oublier que la force des armées modernes est dans le matériel, bien plus que dans le personnel. Or, les Allemands n'ont plus de matériel. Quand bien même ils cacherait quelques tanks par-ci, quelques avions par-là, ou quelques canons, que seraient ces rares spécimens, au regard de ce qui serait nécessaire pour reprendre les hostilités ?

Au milieu de 1918, les Empires centraux se trouvaient au point de vue de l'outillage de guerre dans une situation très difficile : on

était obligé de ménager les munitions ; on était dans l'impossibilité de construire des tanks. Les matières premières faisaient défaut ; la main-d'œuvre était médiocre, et le commandement hésitait à renvoyer dans les usines, comme ouvriers, des soldats qui lui semblaient plus utiles sur le front.

Déjà appauvris en juillet, nos ennemis ont laissé un très important butin entre nos mains, au cours de leur retraite. L'armistice les a forcés à nous livrer le reste de leurs ressources. Pense-t-on que, même s'ils en ont gardé frauduleusement quelques briques, ils soient en état de s'en servir de nouveau contre nous ? Pense-t-on qu'ils vont jeter dans la fabrication de bouches à feu et d'obus des quantités considérables d'argent, eux qui en ont si peu aujourd'hui, et que, s'ils disposent de matières premières, ils emploieront celles-ci à construire des armes alors qu'ils ont à reconstituer leur outillage agricole, à donner un nouvel essor à leur industrie et à leur commerce, à refaire leur marine marchande, à rétablir le bon fonctionnement de leurs voies ferrées ?

Que s'ils nous « carottent » quelque peu en se soustrayant aux rigueurs du traité de paix, s'ils conservent et dissimulent quelque engin que leur devoir serait de nous remettre, c'est probablement pour donner satisfaction à l'opinion publique, dont l'amour-propre souffrirait si le gouvernement montrait trop d'empressement à subir la loi du vainqueur. Il y a des souffrances légitimes. Rien ne peut être plus pénible à une nation comme l'Allemagne que de se laisser désarmer. Elle ne s'y prête pas de bon cœur, et elle trouve quelque adoucissement à se dire qu'elle joue de mauvais tours à l'Entente. C'est une consolation qu'on peut d'autant mieux lui laisser, qu'elle ne tire pas à conséquence.

Telle est, au fond, la thèse que les Tant-Mieux opposent aux Tant-Pis. Ceux-ci voient le danger proche. Ceux-là ne croient pas qu'il y ait un danger quelconque.

En quoi j'estime qu'ils se trompent. Il y en a un, un grand, mais qui n'est pas là où ils le voient. Ce qui est à redouter, c'est une invention nouvelle qui modifie du tout au tout la tactique, et qui, par des effets imprévus, soit capable de déjouer toutes les mesures de précaution qui auraient pu être prises.

En attendant, il est très naturel que ces précautions soient prises. Il est très naturel aussi que les officiers recommandent qu'on les prenne. Il va de soi qu'il serait imprudent de n'être pas capable d'arrêter une agression s'il venait à s'en produire une, car c'est alors qu'elle se produirait, si insuffisants que fussent les moyens dont nos adversaires disposeraient. La question est de savoir si le danger est

assez grave, s'il est assez probable pour que l'on consacre à y parer des ressources qu'il y aurait avantage à employer autrement. Il est très possible qu'on se rende compte, un jour, de l'inanité des craintes que certaines personnes se plaisent à susciter et à grossir, et qu'alors on se décide à renvoyer dans ses foyers, bien avant l'expiration des trois ans pour lesquels il est appelé, le contingent fourni par la classe 1920. Personne ne s'attend à ce qu'on ne libère qu'en mars 1923 les jeunes gens incorporés en mars 1920. Seulement quelques personnes voulaient profiter de cette incorporation pour faire trancher définitivement la question de principe qui se pose au sujet de la durée du service. Le gouvernement a trouvé inutile, dans l'incertitude de la situation actuelle, de prendre position d'une façon formelle, au risque d'engager l'avenir. On ne saurait l'en blâmer.

* * *

Lorsqu'on veut écrire une histoire comme celle de la guerre qui vient de se terminer, on dispose plus ou moins complètement des documents officiels ; on connaît plus ou moins complètement les faits et leur enchaînement. Mais que d'éléments feront défaut ! Les textes restent, les paroles s'envolent. On ne saura rien ni de « ces ordres rapides, transmis par le téléphone ou par les officiers de liaison, qui ont si souvent bouleversé et contredit les ordres écrits, » ni « ces impressions qui permettent de voir les choses sous leur jour vrai », ni « ces petits faits qui coordonnent les grands et aident à les comprendre. Pour tout dire, il y manquera l'actualité et la vie. » Ces considérations ont déterminé le général Thévenet, gouverneur de Belfort au début des hostilités, à raconter ce qui s'est passé dans ce camp retranché en 1914. *La place de Belfort et la pénétration française dans le Sud de l'Alsace* (chez Berger-Levrault). C'est un récit clair, bien ordonné, bien rédigé, mais qui n'a peut-être pas toute « l'actualité et la vie » qu'on aurait pu espérer y trouver. Il y manque du pittoresque. La narration a quelque chose d'un peu terne et incolore. J'en détache, à titre de spécimen, un passage qui intéressera sans doute les lecteurs suisses, lesquels d'ailleurs ne manqueront pas de lire cette brochure, consacrée à une région limitrophe. Donc, voici ce qui y est dit (page 117) :

« Une batterie de 155 fut installée sur les pentes au sud du village (Pfetterhouse) pour combattre l'artillerie ennemie établie aux abords de Mœrnach. Cette batterie gêna beaucoup les Allemands, qui, non contents de la combattre, firent demander par l'intermédiaire de la Suisse au gouverneur de Belfort d'en opérer le dépla-

cement, en prétextant que leurs coups destinés à la batterie de Pfetterhouse pouvaient, s'ils étaient trop longs, atteindre le territoire helvétique. Le gouverneur répondit que les Allemands n'avaient qu'à tirer juste. Et la batterie resta là où il l'avait fait installer. »

Cette anecdote est une des plus savoureuses, sinon la plus savoureuse, de celles qu'on trouve dans les 132 pages de ce livre. Je préfère en citer ce passage qui nous édifie sur les troupes territoriales affectées à la défense de la place :

« Les régiments territoriaux étaient des unités qu'on n'avait jamais vues réunies en temps de paix et sur la valeur desquelles on n'avait que des données très incertaines. Leurs cadres étaient souvent trop vieux, inexpérimentés, peu habitués au commandement. Leurs hommes avaient depuis si longtemps perdu l'habitude du rang qu'ils ne semblaient pas devoir la reprendre aisément. La plupart étaient pères de famille ; ils avaient un métier ou une position ; leur appel était pour eux une gêne, quelquefois même un désastre, et on pouvait craindre de ne pas rencontrer chez eux toute la bonne volonté désirable. Il semblait donc *a priori* que le temps nécessaire à la remise en main de ces régiments dût être assez long pour inspirer certaines inquiétudes. Il faut dire bien vite que ces inquiétudes étaient absolument exagérées. Tous les territoriaux, depuis les classes les moins anciennes qu'aux plus vieux R. A. T. (réservistes de l'armée territoriale : 45 ans), firent preuve, dès le début, d'une bonne volonté et d'une docilité méritoires ; ils se plièrent résolument aux exigences de la discipline, et acceptèrent sans murmurer toutes les corvées. Leurs cadres acquirent peu à peu l'autorité qui leur manquait, et, *plus tôt qu'on n'eût pu l'espérer, les unités territoriales furent à même de rendre des services partout où on les employa, même en première ligne.* »

Cette constatation est à retenir : j'aurai sans doute l'occasion de la retrouver souvent dans les récits de témoins. Elle corrobore mes observations personnelles.

Dans le livre du général Thévenet, il y a lieu de signaler les reproches qu'il n'hésite pas à adresser au commandement, en disant (page 56) : « L'abandon *précipité* et *integral* du Sundgau a été une grosse erreur qui aurait dû et qui aurait pu être évitée », affirmation dont il démontre le bien-fondé par des arguments très probants, semble-t-il.

Quant à lui, personnellement, le gouverneur de Belfort a eu la bonne fortune de ne se rendre coupable d'aucune faute. Du moins, ne s'accuse-t-il (et ne cherche-t-il à se disculper) d'aucune. Son livre n'est pas un *pro domo*, à moins que ce ne soit un plaidoyer par pré-tédition. Il met en lumière les services qu'il a rendus et ne dit rien de ses erreurs, ce qui tend à prouver qu'il a su n'en pas commettre. Il fait valoir la façon dont « fut opérée, par les seules troupes de la garnison de Belfort, sans bruit, sans communiqués, et sans avoir coûté trop de sang, la reprise de Massevaux, de Dannemarie, de Pfetterhouse, de Senthéim, et de tout ce qu'en novembre 1918 nous possédions de territoire alsacien depuis les abords immédiats de Thann jusqu'à la frontière suisse. A ne considérer que l'étendue du terrain occupé, la conquête était de peu d'importance ; elle n'en a pas moins apporté à la France un peu de réconfort dans un moment où notre pays en avait grandement besoin ; elle a fait un peu oublier les déceptions causées par les deux évacuations de Mulhouse, et, au point de vue moral, elle a eu un effet bienfaisant qui s'est fait sentir jusqu'à la fin de la campagne. » — « Que de choses dans un menuet ! » disait Vestris.

* * *

Les histoires de la guerre de 1914-1918 se font de plus en plus nombreuses. En voici deux nouvelles qui viennent de paraître et qui, à des titres différents (très différents, même !), méritent d'être signalées.

C'est d'abord le *Récit succinct de la grande guerre* que publie, chez Fournier, le général Frédéric Canonge, ancien professeur à l'Ecole de guerre et écrivain militaire très apprécié. Ce vénérable octogénaire a conservé la plus admirable jeunesse : l'esprit est resté chez lui aussi alerte que le corps. Son grand âge ne l'a pas empêché de parcourir à pied les régions de la Belgique ou de la France où se sont déroulées les opérations de la guerre de mouvement en août-septembre 1914. Il connaît donc le terrain dont il parle. Il est très au courant des questions d'art militaire. Il a la ferme volonté d'être impartial. La pratique de l'enseignement lui ayant donné le sens didactique, il sait relever la sécheresse d'une énumération de faits par une anecdote bien choisie, par une réflexion philosophique, par une appréciation sobre, mais nette, des faits. Bref, il a pu condenser en quelque 150 pages un historique nourri, intéressant et instructif.

Au contraire, M^{me} Dès a étalé en quelque 350 pages d'un texte serré une sorte de récit commenté à l'usage de la jeunesse. Sous ce titre *Jean et Lucie*, elle a publié (chez Fernand Nathan) un petit

roman dans le genre du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. Je pense que les lecteurs auxquels s'adressent les ouvrages de cette sorte prendront plaisir à lire celui-ci. Il est difficile de dépouiller le vieil homme qu'on est et de se mettre dans la peau d'un petit garçon ou d'une fillette. J'ai pourtant remarqué que les Allemands ne sont pas tous uniformément des criminels. Peut-être les Français sont-ils représentés un peu trop uniformément comme des petits saints. On ne voit pas assez, à mon gré, que la bataille affole les combattants, qu'ils se grisent de l'odeur de la poudre, du bruit des détonations, de la vue du sang et de la souffrance. J'aurais souhaité que des îlots fussent chargés de nous dégoûter de cette ivresse, et qu'une leçon morale s'ajoutât à la leçon d'histoire que donne M^{me}. Dès à ses lecteurs. Ce n'est pas qu'elle ne fasse de l'enseignement moral, du très bon enseignement moral, chemin faisant. Mais il ne me paraît pas qu'elle montre avec assez de force les horreurs de la guerre. Peut-être n'a-t-elle pas voulu attiédir l'ardeur patriotique des futurs défenseurs du pays, et ma critique, mon unique critique, ne subsiste-t-elle donc plus.

CHRONIQUE ITALIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Stagnation. — Le général Albricci, ministre de la guerre. — L'insuffisance des décrets portant réforme de l'organisation militaire.

La solution du problème militaire est toujours en suspens pour deux raisons : la question de l'Adriatique, que l'on ne parvient malheureusement pas à résoudre et qui oblige à maintenir des formations de guerre en Dalmatie et à la frontière slovène, et l'incertitude de la situation parlementaire et par conséquent ministérielle.

Il n'y a pas de majorité au Parlement italien et le ministère ne vit que par des prodiges d'équilibre. On ne lui connaît aucun programme ; il ne représente aucun groupe ; il est donc à la merci de tous. Quelle sera la politique étrangère du pays et la dépendance militaire de cette politique ? Impossible de le savoir pour le moment ; on ne commencera à y voir clair que plus tard, lorsque les principaux partis auront réussi à trouver quelques points communs pour une entente qui leur permettront de faire route ensemble.

Dans un ministère si instable, la situation de notre ministre de

la guerre est l'instabilité dans l'instabilité. Le général Albricci, quoiqu'intelligent et d'excellente nature, n'est certainement pas l'homme des réformes que les temps et les nécessités exigent. Il ne transformera jamais l'organisme militaire en s'éloignant du type des armées permanentes d'avant-guerre qui devaient encadrer le gros des réserves nationales rappelées en service. Pur produit de l'état-major, il en a la mentalité et il en est le prisonnier ; et comme toute la puissance et tous les profits matériels de l'état-major sont basés sur l'existence d'une armée permanente et par conséquent d'une carrière professionnelle spécialement protégée, il lui serait impossible de faire quoi que ce soit qui s'oppose à de si puissants intérêts. Le ministre ne manque pas de bonne volonté ; peut-être a-t-il une vision partielle des choses, mais la force de caractère lui fait défaut ; il n'est pas fait pour la lutte et il s'en rend compte. Aussi tient-il ses bagages prêts depuis quelques mois, et il attend toujours le moment de quitter le ministère. On sait même quel corps d'armée territorial il ira commander. Et, à sa place, on annonce l'arrivée d'un ministre civil de la guerre, la déformation mentale des militaires professionnels les empêchent d'aboutir pratiquement.

Dans de telles conditions d'insuffisant prestige, on prévoit avec grande probabilité le naufrage complet, devant le Parlement, des timides réformes du général Albricci, contenues dans les décrets royaux publiés depuis novembre dernier et que nous résumons ici.

Les décrets des 7 et 21 novembre 1919 fixent la nouvelle organisation de l'armée, augmentée de trois corps d'armée et de nombreux inspectorats, et diminuée d'un peu de cavalerie.

Les décrets des 20 novembre, 1^{er} et 4 décembre 1919 précisent les modalités pour le renvoi des officiers en surnombre dans les cadres, savoir 151 généraux et 517 officiers supérieurs.

Et rien de plus. C'est peu, mais ce peu a occasionné grand tapage. Nous ne pouvons examiner les décrets en détail, mais ce qui a surtout sauté aux yeux des intéressés, c'est le protectionnisme trop marqué qui s'y manifeste au profit des officiers de l'état-major ; le ministre lui-même se suicide en leur faveur, en déléguant la plus importante partie de ses attributions au chef d'état-major et au nouveau comité des inspecteurs, et en se réservant seulement les fonctions administratives. Sauf cette conception du profit, on ne découvre aucune idée substantielle dans ces décrets ; les seuls objets qu'on y voit soignés sont les soldes et l'avancement.

Le général d'armée Robilant a déjà fait au Sénat une très sévère critique de ces dispositions du ministre de la guerre, mais la question

sera traitée beaucoup plus amplement et d'une façon plus combative à la Chambre. Ce sera probablement le signal du départ du ministre Albricci, qui retournera avec joie au contact de ses soldats.

La lutte entre les intérêts particuliers militaires et les intérêts généraux du pays en est à ce point. Souhaitons de tout cœur que ceux-ci prévaudront. Mais il faudrait que pour un temps au moins l'opinion publique cessât d'avoir par-dessus la tête de tout ce qui est militaire et s'en occupât au contraire dans son propre et immédiat intérêt.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1914. *Les erreurs du haut commandement*, par le général Percin. Un vol. in-16. Paris 1920. Albin Michel, édit. Prix : 4 fr. 90.

Dans ce nouveau volume, le général Percin se présente moins comme écrivain militaire que comme avocat général ardent à requérir la condamnation de prévenus. Il le confesse avec franchise. Pourquoi avons-nous été battus au mois d'août 1914 ? demande-t-il. Parce qu'en 1911 le général Michel, qui était vice-président du Conseil supérieur de la guerre, donc généralissime désigné, et qui, comme Jaurès, avait prévu l'invasion allemande de la Belgique par la rive gauche de la Meuse et l'emploi intensif des réservistes, a été remplacé par le général Joffre et sa « jésuïtière » de l'état-major dont les idées n'étaient pas les mêmes. En raison de quoi le général Percin requiert l'excommunication majeure contre la jésuïtière et l'élevation du général Michel à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur. Si l'on avait écouté ce dernier, la guerre était gagnée dès le mois d'août 1914.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* s'intéresseront moins sans doute à ces oppositions de personnes et de tendance politiques qu'aux arguments militaires invoqués par l'auteur à l'appui de ses dires. Mon sentiment est que leur rigueur n'est pas telle que les conclusions soient rendues certaines.

D'une façon générale, on peut soutenir qu'il est toujours dangereux de prétendre que si telle faute avait été évitée, ou si telle personne avait agi au lieu de telle autre, des résultats néfastes auraient été remplacés par des résultats heureux. Le moins qu'exigent de pareilles affirmations est une connaissance très complète de tous les éléments du procès. Cette connaissance très complète existe-t-elle nulle part dans ce moment-ci au sujet des opérations d'août 1914 ? Non, puisque des documents essentiels n'ont pas encore été produits, enfouis qu'ils sont dans les archives de Berlin et de Paris. Le plus qu'on soit autorisé à dire en semblable matière est que tel principe de guerre a été violé dont l'observation aurait donné, vraisemblablement, un cours meilleur aux événements. Encore convient-il de ne pas le tenir pour assuré. Que de généraux, dont l'histoire exalte les noms, ont été vainqueurs contre les règles !